

Invitation

Vendredi 19 janvier 2024 à 19h30, salle polyvalente de Cambon



L'ensemble du conseil municipal sera heureux de vous retrouver à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire, suivi du verre de l'amitié, moment de partage et convivialité.



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr

Vos élus : elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook : www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

DANS CE NUMÉRO :

Édito	p 2
Conseil municipal	p 3-4
Environnement	p 5
Communauté d'agglomération	p 6
Jeunesse	p7
Citoyenneté	p 8
Portrait	p 9
Ensemble pour Cambon	p 9
Le coin des associations	p 10-11
La vie à Cambon	p 12

ÉDITO

L'an dernier, à la même époque, je vous parlais des nombreux projets qui nous attendaient tout au long de l'année. À présent, la plupart sont terminés ou ont été lancés.

Les menuiseries des locaux communaux ont été changées et les trois maisons locatives ont été isolées par l'extérieur. Ces opérations ont été financées grâce au fonds de concours mis en place par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour 50 %.

Les travaux de voirie de la place du village et du centre bourg sont à présent terminés. Il ne reste plus qu'à réaliser prochainement la végétalisation avec la plantation de nouveaux arbres.

Le projet de plantation a été réalisé dans des conditions climatiques difficiles. L'école a été associée et chaque enfant a pu planter un arbre qu'il verra grandir. Un grand merci à l'équipe enseignante, aux parents pour leur accompagnement et aux bénévoles qui se sont mobilisés.

Les travaux du nouveau centre de loisirs ont commencé depuis le mois de novembre 2023. Ce bâtiment est le point final du renouvellement des équipements liés à l'enfance et la petite enfance de la commune et permettra de sécuriser les déplacements de nos enfants.

La commune a subi les impacts de l'inflation de ces deux dernières années comme chacun d'entre vous mais les investissements prévus ont pu être tenus sans fragiliser les finances communales.

L'année 2024, c'est aussi l'année du recensement pour notre commune. Vous trouverez les noms et photos des agents recenseurs. Je vous invite à leur accorder le meilleur accueil.

Je souhaite remercier l'ensemble de nos agents qui effectue un travail de qualité au service de notre commune. Enfin, je ne voudrais pas oublier les dirigeants des associations pour leur implication dans la vie à Cambon et les acteurs de la vie économique qui permettent à Cambon d'être une commune dynamique.

Pour fêter l'arrivée de la nouvelle année, nous vous invitons le vendredi 19 janvier à 19h30 aux vœux à la population qui auront lieu dans la salle polyvalente.

Très bonne année 2024 à tous !



Philippe Granier

Séance du 4 décembre 2023

Présents : P.CALVET, I.CAYRAC, C.FABRIES, N.GALLIET, V.GAYRAL, P.GRANIER, S.LAURENS, C.PERLIN-COCQUART, J-P.PRADEL, J-P.RAYSSAC, M.TERRAL

Excusés : L.ALBERICI, D.ALBERT, K.BIZOUARD, F.BONTON, C.CHOLLET-GODARD, A.HUC, J-M.NESEN, V.PALAFFRE,

Décisions du maire

- **Signature d'un devis Top TP** pour le décompactage de 1 200 m² de terrain pour la préparation de l'aménagement paysager d'un montant de 1 860,00 € TTC.

- **Signature d'un devis Albi Chauffage** pour la fourniture de têtes thermostatiques pour un montant de 1 328,40 € TTC.

- **Signature d'un devis société Falgas** pour la location, la pose et la dépose de décorations de Noël d'un montant de 1 233,68 € TTC.

- **Signature d'une convention de stage avec l'IME St Jean** pour un stage en alternance de M. Yanis Slami du 4 décembre 2023 au 28 juin 2024.

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Conformément à l'engagement du Gouvernement de soutenir le pouvoir d'achat des ménages dans le contexte d'une inflation soutenue, un décret portant création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) pour certains agents publics (agents de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière ainsi que les militaires) a été publié au journal officiel le 1er août 2023. S'agissant de la fonction publique territoriale, un décret spécifique portant création de cette prime a été publié le 31 octobre 2023.

Ce texte indique que les organes délibérants ont la possibilité, d'une part, d'instituer cette prime et d'autre part de fixer le montant forfaitaire de cette dernière.

Après avoir délibéré, dans un souci de soutien aux agents, le conseil municipal décide d'instaurer la PEPA au profit des agents de la commune de Cambon remplissant les conditions cumulatives à la communauté (recrutement de l'agent avant le 1er janvier 2023, en poste au 30 juin 2023 ; rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut).

Les montants forfaitaires maximums sont calculés en fonction de la rémunération brute. Par exemple pour une rémunération inférieure ou égale à 23 700 € le montant est de 800 € brut ; pour une rémunération supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € le montant est de 700 € brut. Cette prime sera versée en une seule fois sur la paie du mois de décembre 2023. Les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

Délibération CLECT 2023

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU). La CLECT s'est réunie le 30 novembre 2023. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants : Modification du périmètre des services communs ; Mission jeunes Tarn Nord. Au 1er juillet 2023, le financement de cette structure a été transféré à la communauté d'agglomération de l'albigeois.

La retenue sur attribution de compensation est égale à 50 % du montant de la charge transférée, soit 660,36 € pour l'année 2023 et 1 320,72 € à partir de 2024.

Le conseil municipal approuve le montant d'attribution de compensation définitive 2023 de la commune de Cambon en fonctionnement : -182 006,47 €.

Conventions associations

Monsieur le maire propose au conseil municipal de reconduire les conventions avec l'association *Village des enfants* et l'association *Familles Rurales* qui arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Elles définissent les conditions dans lesquelles la commune de Cambon apporte son soutien aux activités d'intérêt général que les Associations entendent poursuivre à son initiative, conformément à ses statuts en ajustant le montant de la subvention.

Avances de subventions

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2024.

- La convention avec l'association *Village des Enfants* prévoit une subvention de fonctionnement de 72 000€ versée en plusieurs acomptes. Il est apparu qu'un versement mensuel de 6 000 € était le plus adapté. En conséquence, le conseil municipal autorise le versement d'une avance d'un montant de 24 000 € (soit 4 mois à 6 000€).

- La convention avec l'association *Familles rurales* qui gère la crèche *Pirouette Galipette* prévoit l'attribution d'une subvention de

fonctionnement de 11 000 €. En conséquence, le conseil municipal autorise le versement d'une avance d'un montant maximum de 11 000 €.

Mise à disposition et prestation en nature de la commune aux associations le Village des Enfants et la crèche Pirouette Galipette 2023

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, il est nécessaire de réactualiser les montants des valeurs locatives pour la mise à disposition et prestation en nature des locaux communaux et énergies pour les associations le Village des Enfants et Familles Rurales pour la crèche. Cette année la base de l'indice du cout de la construction s'élève à 1 959,25, soit une augmentation annuelle de 4.15% (3ème trimestre 2022).

En ce qui concerne le coût sur le chauffage et l'électricité, une augmentation de 5 % a été constatée. Pour l'eau, une stabilité sera appliquée.

Le conseil municipal reconduit les prestations en nature pour l'année 2023, en modifiant les valeurs locatives (mise à disposition des locaux et charges) pour un montant total de 22 222.41€ contre en 2022 21 318.02€.

La valeur locative de la crèche, mise à disposition de l'association Pirouette Galipette et des charges sont également actualisées en fonction des tarifs constatées, pour un total de 20 587,56 € contre 21 445,12 € en 2022.

Destruction frelons asiatiques

La prolifération des nids de frelons asiatiques « vespa velutina » fait craindre une multiplication très rapide du nombre de nids sur notre territoire. À ce jour, la commune fait systématiquement détruire les nids situés sur le domaine public. Par contre, le coût de cette opération peut se révéler dissuasif pour les propriétaires privés. Certains particuliers diffèrent l'intervention d'un spécialiste voire laissent le nid en place. Cela est potentiellement dangereux pour la population, nuisible pour les abeilles et est facteur de propagation de nouveaux nids. Considérant qu'il est indispensable de mettre tous les moyens en œuvre pour empêcher la progression du frelon asiatique, le Conseil Municipal décide la prise en charge, par la commune, des frais d'intervention pour la destruction des nids de frelons asiatiques signalés sur la totalité du territoire de Cambon.

Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2024

Le vote du budget primitif 2024 devrait intervenir début avril 2024. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante, comme le prévoit L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, d'autoriser monsieur le maire dès le 1er janvier 2024 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2023 du budget communal hors « remboursement d'emprunt » est de 2 008 913,95 €. Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau suivant :

Libellé	Crédits ouverts 2023 (BP + DM)	Autorisation de crédits 2024
Dotation, fonds divers et réserves	8966,00 €	2 241,50 €
Immobilisation corporelles	475 981,99 €	118 995,50 €
CLAE	1 532 931,96 €	383 232,99 €

Plantation de la zone de biodiversité

Les vendredi 15 et samedi 16 décembre pas moins de 800 arbres ont été plantés sur le terrain communal près de stade.

Le terrain a été préparé en novembre par les agents techniques de la commune, en décompactant la terre sur les zones de plantation et en installant une bâche qui limitera la pousse des mauvaises herbes aux pieds des plantations. Tout devait être prêt pour l'arrivée des « baliveaux », très jeunes arbres à racines nues proposés par l'association « Arbres et Paysages tarnais ». L'association qui nous accompagne dans ce projet a proposé des fruitiers, des grands arbres et des arbustes adaptés au terrain, à la région et au climat qui nous attend. Ce projet bénéficie également de divers financements notamment du département.

Malgré un terrain détrempé et bien boueux, les écoliers cambonnais accompagnés de leurs enseignants ont répondu massivement présents. Les classes de maternelles sont intervenues le vendredi matin et les classes d'élémentaires l'après midi. Nicolas Galliet, adjoint à l'environnement qui a organisé d'une main de maître ces deux journées, a dû répondre aux nombreuses questions des élèves : « Pourquoi les arbres ça sert à respirer ? », « À quoi ça sert toutes ces racines ? », « Comment, ils mangent les arbres ? ». Le samedi matin, dans la bonne humeur mais toujours les bottes dans l'eau et la boue, quelques parents d'élèves accompagnés par leurs enfants, des cambonnais et des élus ont terminé les plantations. Cette journée s'est clôturée par un apéritif dînatoire bien mérité. Un grand Merci à tous les participants.



Calendrier des collectes 2024



CALENDRIER DES COLLECTES 2024 CAMBON

Présentez votre conteneur sur le trottoir en bordure de route, poignée côté route. Sortez vos bacs la veille de la collecte, à partir de 20h.



MERCREDI
Collecte des déchets résiduels (sacs fermés dans le bac) toutes les semaines.



VENDREDI
Collecte sélective (en vrac dans le bac) une semaine sur deux.

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JOURS FÉRIÉS : pas de collecte CITEO

Un doute, une question ? Un bac trop petit, trop grand ou abimé ? Besoin d'un composteur ?
Contactez le service Gestion des déchets : 05 63 76 06 07 ou collecte.selective@grand-albigeois.fr



Le calendrier papier n'est plus distribué par l'agglomération et n'est pas disponible en mairie. Vous pouvez le retrouver sur le site de la C2A ou découper celui proposé ici.

LibeA Covoit'

L'Agglo lance un nouveau service de covoiturage du quotidien. Frais d'essence partagés, pas de soucis pour se garer : c'est du stress et de la fatigue en moins ! Le covoiturage est aussi un moment de convivialité. Pour encourager cette pratique, la communauté d'agglomération de l'Albigeois expérimente un service de covoiturage quotidien avec pour objectifs de réduire la congestion automobile, limiter la pollution atmosphérique et sonore mais également de soutenir le pouvoir d'achat des ménages.

L'Agglo a décidé de s'appuyer sur la solution de l'opérateur Karos, spécialiste du covoiturage domicile-travail. Concrètement, l'application mobile Karos est mise à disposition des habitants du Grand Albigeois.

Elle permet de proposer et réserver des trajets réguliers de covoiturage.

Le principe est simple, vos trajets sont financés par l'Agglo. Les trajets éligibles sont nécessairement sur le territoire de l'Agglo, le conducteur gagne 2 € par trajet et par passager et c'est gratuit pour le passager.

Téléchargez l'appli Karos et déclarez-vous passager, conducteur ou les deux (alternant). Indiquez votre trajet et vos horaires. L'appli vous met en relation avec d'autres covoitureurs qui empruntent le même itinéraire que vous.

Une question une précision : Lisa Galtier, chargée de mission mobilité à l'Agglo est à votre écoute ! 05 63 76 05 68 lisa.galtier@grand-albigeois.fr





MOBILITÉS & FUTUR EN COMMUN



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
www.grand-albigeois.fr

covoit'

Le covoiturage en Grand Albigeois

Le nouveau CLAE sort de terre

À proximité de l'école, la construction du bâtiment du futur centre de loisirs a débuté. L'établissement accueillera les enfants des classes de maternelle et d'élémentaire sur les temps périscolaires et durant les vacances scolaires. Il sera composé de trois salles d'activités dédiées aux différentes tranches d'âge articulées autour d'une grande salle polyvalente. Les locaux annexes (dortoir, sanitaires, salle des animateurs et infirmerie) formeront une bande au Nord du bâtiment, tandis que les pièces de vie donneront au Sud sur le préau et la cour. Le projet présente des choix de matériaux et un système constructif limitant l'impact Carbone de sa construction et de son exploitation. Les matériaux biosourcés ou issus de filière de recyclage seront privilégiés. Les façades seront bardées avec un bois de type Douglas grisé d'usine issue de forêt française. Le choix des matériaux permet d'optimiser l'acoustique du bâtiment. Des panneaux photovoltaïques posés sur la toiture permettront une autonomie de consommation. Le projet a été élaboré par les élus en collaboration avec la directrice du centre de loisirs dans le souci du confort et de la sécurité des enfants.

Le chantier a été installé sur le site début novembre. Puis le terrassement et les réserves pour les réseaux ont été réalisés. Les fondations ont été faites avant les vacances de Noël et les murs de soutènement ont pu être réalisés avant la fin de l'année. Pendant cette même période, la construction hors site des modules, constituant la structure du bâtiment, a débuté en atelier. Elle doit s'achever début avril. La pose des modules sur le site est prévue vers le 10 avril, pendant les vacances scolaires afin d'assurer un maximum de sécurité et de limiter l'impact sur le stationnement du parking de l'école. Il restera alors toutes les finitions à réaliser. Le bâtiment doit être livré début juin.



Cantine scolaire

La municipalité a choisi de changer de fournisseurs pour les repas de la cantine de l'école. Depuis la rentrée du 8 janvier c'est la cuisine centrale de la ville d'Albi qui fournit les repas qui sont livrés chaque jour à l'école. Ce choix a été fait dans un souci de favoriser des produits de qualité fournis par des producteurs locaux (produits Label Rouge, Certifiés, AOC, produits "pays", "fermier", "montagne"..) Une majorité de produits sont locaux et/ou en approvisionnement en circuit court. De très nombreux plats sont cuisinés "maison" comme les lasagnes, les tomates farcies, la purée, les pizzas...

Des plats contenant des ingrédients bio sont servis régulièrement. Les menus établis par les équipes de la cuisine centrale en collaboration avec une diététicienne, sont confectionnés quotidiennement afin de proposer des repas de 4 plats savoureux et équilibrés tout en répondant aux objectifs nutritionnels. Le coût de ces repas est supérieur à ceux livrés par CRM, le précédent fournisseur, mais la municipalité a décidé de prendre en charge ce surcoût afin que ce choix ne pèse pas sur le budget des familles. Après la première semaine, les retours de ce changement sont très satisfaisants, il y a moins de gaspillage et les enfants aiment !!

Recensement 2024



Nous vous rappelons que le recensement de la population de Cambon aura lieu **du 18 janvier au 17 février 2024**. C'est un acte civique et gratuit, merci de faire le meilleur accueil aux trois agents recenseurs qui vous sont présentés ci-dessous.



Journées défense et citoyenneté

Trop de jeunes se font recenser en dehors du délai légal (de 16 ans à 16 ans et 3 mois) et se retrouvent ensuite en difficulté pour être convoqués rapidement en journée défense et citoyenneté (JDC).

En respectant le délai légal, le jeune pourra s'inscrire en auto école avant 17 ans et sera convoqué en JDC avant ses 18 ans. Il sera en règle vis-à-vis du service national (certificat de participation obligatoire pour la délivrance du permis de conduire).



QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

> PORTRAIT

Le défi du 4L Trophy

Je suis Alexis Delacroix, originaire de Cambon où mes parents habitent, j'ai décidé de me lancer dans l'aventure du 4L Trophy avec Mélanie Favier.

Ce Raid est le plus grand raid de jeunes d'Europe ! Une aventure humaine, sportive et solidaire pour les étudiants et jeunes actifs âgés de 18 à 28 ans provenant des quatre coins du monde ! Dès février 2024, pour la 27ème édition du raid, ce seront près de 1200 équipages, dont le notre, qui s'élanceront.

L'objectif principal de cet événement est d'apporter une aide aux populations défavorisées à travers l'acheminement de fournitures scolaires, de denrées alimentaires et de participations financières aux actions mises en place localement. Et tout ça à bord d'une vieille Renault 4L que nous remettons à neuf. Pour information, cette Renault 4L circule déjà dans les environs du village !

Chaque jour nous devons parcourir des liaisons routières et des étapes comptant au classement. Nous aurons pour seule alliée notre boussole ! Seule la navigation peut faire la différence.

Le vainqueur sera celui qui aura effectué le moins de kilomètres tout en respectant le tracé indiqué

En ligne de mire, Marrakech, destination finale d'un périple de 11 jours depuis Biarritz et de près de 6000 kilomètres sur les routes de France, d'Espagne et sur les pistes du Maroc.



Nous évoluerons sous le numéro d'équipage 1076, sous le nom de Tripalme, combinaison simple du mot "trip" en anglais et de nos prénoms. Vous souhaitez soutenir un projet associatif, une cause humanitaire ? Devenez sponsor de Tripalme. Contact : tripalme.4ltrophy@gmail.com

> ENSEMBLE POUR CAMBON

Chers Cambonnais,

L'année qui se termine a été difficile au niveau mondial et cela ne semble pas s'améliorer. Notre village « si petit », comme le décrit le texte de la chanson « La Cambonnaise », apparaît comme à l'abri des tempêtes. Et tant mieux ! Comme si le fait de rester une communauté « à taille humaine » nous épargnait ?

On peut penser, en effet, que partout où quelque chose ne va pas, ne serait-ce pas dû au fait que ce quelque chose est trop grand ...

Toujours plus de croissance dans le monde, toujours plus de consommation, toujours plus de déchets, toujours plus vite, toujours plus d'activités, toujours plus d'amis sur Facebook... mais toujours autant de difficultés à vivre ensemble, de revendications « corporatistes », de précarité, et même de solitude...

De manière générale ne pensez-vous pas qu'il y a à se questionner entre le rythme d'évolution économique et démographique de l'humanité et les ressources terrestres disponibles ?

Pourquoi ne pas favoriser, dans nos actions, au quotidien, la formule qui a vu le jour en 1973 « Small is beautiful » ? C'est-à-dire, privilégier la proximité dans tout ce que nous faisons : notre travail, nos déplacements, nos achats, nos activités, nos relations...en un mot « notre manière de vivre » et rendre ainsi la société à taille plus humaine ?

Et bien sûr cette formule devrait aussi s'appliquer à la façon de concevoir et de gérer nos cités ? Comment susciter un nouveau style de vie et de nouvelles habitudes de consommation ? Comment redonner à l'être humain le sens de ses responsabilités, la possibilité de s'épanouir dans son travail et sa vie quotidienne ?

Loin de nous l'idée d'être moralisateurs dans nos propos, mais toutes ces questions, n'est-il pas de notre devoir de nous les poser et de trouver, chacun, des réponses adaptées à nos situations personnelles.

Cette réflexion ne pourrait-elle pas être intégrée dans le panier des bonnes résolutions que nous allons prendre en ce début d'année ?

Grâce aux messages que vous nous adressez, nous savons que vous êtes attentifs au monde qui nous entoure et à son évolution.

En ce qui nous concerne, nous restons toujours à votre écoute.

Avec l'année 2024 qui commence, permettez-nous de vous adresser tous nos MEILLEURS VŒUX de SANTE et de REUSSITE pour tous vos projets personnels et professionnels. Bonne et heureuse année à tous !

Toujours présents, vous pouvez nous joindre sur notre BAL : epcambon@laposte.net

Jean-Marc Nesen, Viviane Gayral.

Cambon Loisirs et Découvertes



Créée après la guerre de 1939-1945, lorsque les prisonniers sont revenus à Cambon, la chanson « La Cambonnaise » représente l'hymne de notre village. Elle fut écrite par l'instituteur de l'époque Monsieur Mader. Durant l'année scolaire 1945, il a préparé ses élèves à un spectacle de fin d'année (danses, chants et théâtre). M. Mader et Mme Babau ont organisé ce spectacle dans un hangar. Des participants de ce spectacle sont encore parmi nous, les dames se rappellent des belles robes qu'elles portaient, ce jour-là et se souviennent de la fierté qu'elles ressentaient en chantant « LA CAMBONNAISE » ! Marie-Thérèse et Robert CAMMAS, Annie et André CALVET, Marie Thérèse THERON, Lucette BRUZZECHESSE et sa sœur Simone, Robert et Lidia VERTBLANC, resteront la mémoire de cette période heureuse, de ce moment de bonheur.

Dans cet hangar, d'autres spectacles furent organisés, jusqu'en 1960 (se souvient Suzy BEC), par André LAUR... Nous avons retrouvé les paroles de cette chanson, et grâce à Sabine Calvet, qui la chante, nous l'avons enregistrée ! Puis ce fut un parcours du combattant pour transcrire la mélodie sur une partition, via la médiathèque d'Albi, puis l'association « La Talvera » de Cordes. Thierry Rougier musicien et bénévole de l'association « La Talvera » a écrit la mélodie.

A tous ceux qui nous ont aidés dans cette aventure de plusieurs mois, nous exprimons notre reconnaissance. Merci à Sabine Calvet qui a interprété en 'live' « La cambonnaise » au repas de Noël du 14 décembre où étaient réunis 90 adhérents du Club. Ce fut un grand moment d'émotion !

Nous tiendrons à votre disposition la partition de cette mélodie lorsqu'elle sera effectivement stabilisée et protégée, il suffira de nous en faire la demande. Notre seule ambition est d'enrichir et de conserver le patrimoine de notre village. C'est ainsi que nous pouvons vous offrir, au travers de cette chanson, 75 ans d'histoire de Cambon... Dans un premier temps, en voici le texte complet :

« Dans toutes les grandes villes on voit des monuments
Des squares, des avenues, des boulevards bruyants,
De nombreux magasins, des spectacles mondains,
Où courent s'entasser les pâles citadins.
Cambon n'a rien de tout cela pour l'embellir,
Ni train ni autobus quand on veut y venir
Il n'a que ses champs nus,
Ses prés, ses bois touffus,
Mais son calme lui donne encore un charme de plus. »

Refrain :

« Ah que j'aime mon village.
Mon village si petit, Cambon d'Albi !
Qu'il fait beau, sous ses ombrages
Au pied de son clocher gris l'après-midi.
Les oiseaux, dans le feuillage
Lancent de doux gazouillis hors de leurs nids
Ah que j'aime tes ramages
Oh village si joli ! »

« Si Cambon n'a pas de café au nom ronflant,
« Mon bar », « Le Pontier » ou bien les « Négociants »,
Il fournit le raisin qui donne le bon vin
Ce vin qu'on savoure en chantant ce gai refrain
En le buvant parfois, il vous enivre un peu
Ne vous en faites pas ce n'est pas dangereux
Il y a tout au fond caché dans le vallon
L'eau de la source Saint-Pierre pour vous remettre
d'aplomb. »

Refrain

« Les Cambonnais sont bons pas fiers et courageux
Ils ont le teint fleuri par leur vin généreux
Ils aiment la gaieté, la joie les fait chanter
Car leur cave est bien pleine ainsi que leur grenier.
Les jeunes filles ont de délicieux minois
Et les garçons en ont le cœur tout en émoi
Qu'ils sachent les garder car pour les embêter
Les gars des environs viendraient les leur chiper. »

« Ah que j'aime mon village.
Mon village si petit Cambon d'Albi !
Qu'il fait beau sous ses ombrages
Au pied de son clocher gris l'après-midi.
Si je pars pour un long voyage
Plus tard je veux revenir pour y mourir
Car je t'aime, Oh mon village
Oh Cambon, Oh mon pays ! »

Pour participer à nos activités : n'hésitez pas à prendre contact avec nous. L'adhésion est de 18 € par personne pour l'année.

Jean-Marc NESEN 07.69.87.36.76

ou jeanmarc.nesen@free.fr

Ghislaine FAVARON 06.31.57.12.44

Viviane GAYRAL 06.25.16.09.75

AFPO



Mercredi 20 décembre parents et joueurs de l'école de foot de l'AFPO se sont réunis avec l'ensemble des éducateurs pour un moment convivial à l'approche des fêtes de fin d'année.

Le club a offert aux enfants une gourde ainsi qu'un album Panini à leur effigie. Ils pourront collectionner les vignettes pour compléter les équipes de toutes les catégories.



Judo club de Cambon

Le père Noël n'a pas oublié les jeunes judokas cambonnais. Tous les enfants du club ont reçu une gourde et des friandises. Des moments conviviaux ont été organisés après les cours de judo réunissant enfants et parents autour d'un apéritif offert par le club. À cette occasion, le tirage au sort de la tombola a été organisé et de nombreux lots ont été distribués.



Arbre de NOËL au Tennis Club de Cambon



Mercredi 20 décembre parents et enfants de l'école de tennis du TCC étaient conviés par les membres du bureau et leurs professeurs à participer à l'arbre de Noël. C'est donc sous le signe de la convivialité et de l'échange autour de réjouissances concoctées par nos bénévoles J.B. et Thierry que s'est déroulée cette sympathique fin d'après-midi. De plus, une surprise attendait les enfants : en effet chacun est reparti avec un T.Shirt floqué à l'effigie de notre nouvel équipementier TECNIFIBRE. Nous en profitons pour remercier tous les partenaires qui nous accompagnent tout au long de la saison dans la réalisation des différents projets qui animent le club.

Le TCC vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2024 pour partager de nouvelles émotions.



Association des parents d'élèves



Cette année encore, l'association des parents d'élèves a invité le père Noël à l'école de Cambon. Des cadeaux ont été distribués dans chaque classe et les enfants ont pu finir l'année autour d'un goûté offert par l'association.

En attendant les actions du printemps, le prochain rendez-vous de l'APE sera la bourse aux jouets au début des vacances d'hiver.

Commémoration du 11 novembre



La cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée le vendredi 10 novembre dernier à Cambon au monument aux morts.

Cette cérémonie a réuni de nombreux Cambonnais et beaucoup d'enfants étaient présents.



La messe à Cambon

Depuis la rentrée de septembre 2023, la messe a lieu à Cambon tous les troisièmes dimanches du mois à l'église du village.



À VOS AGENDAS !

Vœux du Maire

Le **19 janvier 2024** tous les Cambonnais sont conviés à **partir de 19h00** à un apéritif à la salle des fêtes de Cambon au cours duquel Monsieur le Maire vous présentera ses vœux. Nous vous attendons nombreux !

Loto

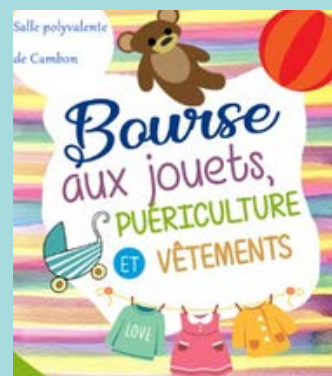
L'association Cambon Loisirs et découvertes organise son loto dimanche **28 janvier** à la salle polyvalente de Cambon.

Kara'rougail du TCC



Bourse aux jouets de l'APE

Le dimanche **11 février de 8h à 17h** l'APE organise une bourse aux jouets, puériculture et vêtements à la salle polyvalente de Cambon. Le tarif exposant est de 7€ pour une table de 1,80m et de 12€ pour deux tables. Pour les renseignements et les inscriptions : apecambon81@gmail.com



Vide grenier

Le foot à 7 organisera son vide grenier annuel le **14 avril**. Les inscriptions se feront à la mairie.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>
Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication
Impression : Janvier 2024 - Tirage : 950 exemplaires